Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

Rapport d'activité 2018

Conseil scientifique du domaine de la santé

Version 1.0

Luxembourg, le 3 avril 2019

Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de la Santé
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 3 avril 2019.

Contenu

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT 5
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE 5
LÉGISLATION 5
Législation applicable 5
Mission 5
Vision 5
Positionnement du Conseil scientifique 5
ORGANISATION 6
Présidence 6
Composition 6
Secrétariat 7
Les groupes de travail 7
Partenaires 7
Budget 8
3. NOS RÉSULTATS 8
LES RÉUNIONS 8
LES RECOMMANDATIONS 9
AUTRES PUBLICATIONS 10
LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS 10
LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE 11
Secrétariat 11
Site internet 11
DynaMed Plus 11
Newsletter 11
4. DIVERS 12
ENVOI DES PUBLICATIONS DU CS AUX MÉDECINS 12
CONFÉRENCE NATIONALE SANTÉ 12
TRADUCTION OFFICIELLE DU NOM « CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE DE LA SANTÉ » 12
G-I-N 12
5. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2018 12
FRÉQUENCE DES RÉUNIONS 12
PRÉSENCE AUX RÉUNIONS 13
CONCLUSION 13
6. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2019 14
GT Antibiothérapie ambulatoire 14
GT Antibiothérapie hospitalière 14
GT Diabète 14
GT Imagerie médicale 14
GT Labo 14
GT Neurologie 14
GT Neurologie / AVC 15
GT Oncologie 15
GT Risques vasculaires 15

7. PERSPECTIVES 15
Points forts du Conseil scientifique 15
Points d'attention pour 2019 15

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2018 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2019.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

LÉGISLATION

Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale** (CSS), tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale sont destinés aux médecins comme aux patients et mettent en évidence les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

ORGANISATION

Présidence

En date du 31 janvier 2018, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1er, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres réélus pour les années 2018 et 2019 sont les suivants :

- Dr Alexandre BISDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente

Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017 et 27 mars 2018, sont membres du Conseil scientifique en 2018:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Robert Apsner
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Guy Berchem (à partir du 27 mars 2018)
- Monsieur le Docteur Carlo Bock (jusqu'au 27 mars 2018)
- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Martin Sattler

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

En octobre 2015, le Conseil scientifique s'est adjoint l'aide d'un expert en méthodologie :

- Dr Isabelle Rolland, travaillant pour la Cellule d'expertise médicale (CEM).

Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

Les groupes de travail

En 2018, le sous-groupe « Antibiothérapie hospitalière » du GT Antibiothérapie, qui a été créé fin 2017 sur demande du Plan National Antibiotiques, a débuté ses travaux. Il a pour objet d'écrire des recommandations sur les prescription d'antibiothérapies en milieu hospitaliers afin d'éviter le plus possible l'augmentation des résistances aux antibiotiques.

Ainsi, depuis 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs permanents	Responsables:
GT Antibiothérapie	Dr Thérèse Staub
GT Imagerie médicale [1]	Dr Alexandre Bisdorff
GT Laboratoire	Dr Martine Debacker
GT Oncologie	Dr Guy Berchem
GT Risques vasculaires	Dr René Metz
2. GTs ponctuels	
GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier	M. Yves Bruch
GT Diabète	Dr Françoise Berthet
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées	Dr Alexandre Bisdorff
3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2018	
GT Chirurgie ambulatoire	Dr Françoise Berthet
GT Don de sang	Dr Paul Courrier
GT Immunomodulateurs	Dr Françoise Berthet
GT Info Patients	Dr Alexandre Bisdorff
GT Neurologie / sous-groupe AVC	Dr Dirk Droste
GT Obésité	Dr Isabelle Rolland
GT Périnat	Dr Isabelle Rolland
GT Psychotropes	M. Marcel Bruch
GT Révision signification niveaux d'évidence et grades	Dr Alexandre Bisdorff
4. GT qui a arrêté ses travaux	
GT Médecine préventive	Dr Jean-Marie Behm

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de

[1] Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un médecin en santé publique de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

Depuis 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Budget

Le budget du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Sécurité sociale sous le poste budgétaire « 17.0.12.260 – Frais généraux de fonctionnement ». En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 1113 - Indemnités pour services extraordinaires
- 1200 - Indemnités pour services de tiers
- 1212 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent en 2018 comme suit :

Objet	**Montant**
jetons de présence pour la participation aux réunions:	
• non-fonctionnaires	5.718,75 €
• fonctionnaires	525,00 €
indemnités pour la rédaction des recommandations	2.100,00 €
frais de route et de séjour pour la participation d'un représentant du CS au congrès annuel du G-I-N à Manchester	2.222,84 €
facture EBSCO pour la mise à disposition des médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed Plus	12.905,10 €
frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N)	2.095,47 €
TOTAL	25.567,16 €

A noter que, pour des raisons d'ordre budgétaire, le montant de la facture EBSCO ne couvre que la moitié des frais, le reste sera payé en 2019.

3. NOS RÉSULTATS

LES RÉUNIONS

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 4 fois en 2018 aux dates suivantes :

- 31 janvier 2018
- 18 avril 2018
- 4 juillet 2018
- 3 octobre 2018

De plus, l'entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 5 septembre 2018.

Au cours de l'année 2018, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- GT Diabète 7 réunions
- GT Antibiothérapie hospitalière 4 réunions
- GT Oncologie 2 réunions

En date du 19 décembre 2018, le président du Conseil scientifique a rencontré le nouveau président de la Caisse national de Santé (CNS), M. Christian Oberlé.

Madame le Dr Thérèse Staub, médecin-spécialiste des maladies infectieuses, responsable du GT Antibiothérapie, représente le Conseil scientifique dans le Comité de Pilotage du Plan National Antibiotiques.

LES RECOMMANDATIONS

En 2018, le Conseil scientifique a publié 15 recommandations dont 13 mises à jour et 4 référentiels:

Recommandation du 31 janvier 2018 du **GT Diabète**:

- Prise en charge du diabète de type 1 au Luxembourg en 2017 - version longue
- Prise en charge du diabète de type 1 au Luxembourg en 2017 en 3 points - version courte

Recommandation du 31 janvier 2018 du **GT Psychotropes**:

- Prise en charge des insomnies primaires en médecine générale

Recommandations du 31 janvier 2018 du **GT Oncologie**:

- Modalités de prescription de l'Erlotinib-mise à jour 2018
- Vemurafenib (Zelboraf)-mise à jour 2018
- Les marqueurs tumoraux dans le dépistage de patients asymptomatiques-mise à jour 2018
- Degarelix (Firmagon)-mise à jour 2018
- Regorafenib (Stivarga) - mise à jour 2018
- Modalités de prescription du Trastuzumab-mise à jour 2018
- Intérêt du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique en oncologie-mise à jour 2018
- Pertuzumab (Perjecta)-mise à jour 2018
- Azacitidine (Vidaza)-mise à jour 2018
- Recommandations concernant l'utilisation du Bortezomib-mise à jour 2018
- Enzalutamide (Xtandi)-mise à jour 2018
- Utilisation de l'erythropoïétine et de la darbepoïétine dans le traitement des anémies liées au cancer-mise à jour 2018
- Abiraterone (Zytiga)-mise a jour 2018

Référentiels du 31 janvier 2018 du **GT Oncologie**, sur proposition de l'Institut National du Cancer :

- Référentiel pour les cancers gynécologiques
- Référentiel pour le dépistage du cancer du sein en fonction du risque
- Référentiel pour le parcours des patients pour le cancer colorectal
- Référentiel pour le parcours des patients pour le cancer du poumon

AUTRES PUBLICATIONS

En date du 18 avril 2018, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2017 qui est disponible sous le lien suivant :

https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/rapport2017.html

LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS

La discussion sur la visibilité du Conseil scientifique s'est poursuivie en 2018. Les membres sont soucieux d'augmenter l'adhérence des médecins aux lignes de conduite publiées spécialement pour le pays. Un budget a été demandé aux Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale pour soutenir les démarches vers une amélioration du taux d'adhésion aux recommandations nationales. Le montant accordé s'élève à 20.000 € pour l'exercice 2019. En détail, il se divise en

- 10.000 € pour procéder à une campagne de sensibilisation structurée et professionnelle autour des guidelines publiées éventuellement à l'aide d'une agence en communication.

  Il existe des indicateurs montrant que le taux d'adhésion aux recommandations de bonne pratique nationales reste modeste (surconsommation d'antibiotiques et mésusage de l'imagerie médicale p.ex.). Il est sans doute dans l'intérêt des patients, de la Santé publique et de la Sécurité sociale que les recommandations de bonne pratique soient intégrées dans la pratique médicale. Avec le soutien des Ministres de la Santé et de la Sécurités sociale, et dans le cadre de la revalorisation des travaux du Conseil scientifique prévue par le programme gouvernemental, le montant de 10.000 € demandé a été accordé pour le budget 2019.

- 10.000 € pour réaliser, avec l'aide d'une personne spécialisée en communication, une sélection de versions « grand public » de nos recommandations, qui seront publiées en ligne et éventuellement sous forme de brochures à distribuer dans les centres médicaux spécifiques.

  Le but de cette initiative est d'atteindre non seulement le corps médical mais aussi les patients avec les lignes de conduite émises. L'article 65bis sub (2) dit en effet dans son alinéa 2 que « L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin d'améliorer la prise en charge et la qualité des soins. »

  Les publications du Conseil scientifique sont accessibles à tous sur son site internet www.conseil-scientifique.public.lu. En théorie, le grand public a donc la possibilité de s'informer sur les standards de bonne pratique applicables. En pratique toutefois, ces recommandations sont écrites par des médecins pour des médecins, et il faut une bonne connaissance médicale pour les comprendre sans ambiguïté.

  L'idée avec cette initiative est de proposer une rédaction compréhensible par les patients des lignes de conduite les plus pertinentes et de réaliser, avec l'aide d'une personne spécialisée en communication, des versions « grand public » de certaines de nos recommandations.

D'autre part, un questionnaire a été envoyé aux médecins généralistes, en collaboration avec le Cercle des médecins généralistes. Ce questionnaire explorait la connaissance par les médecins généralistes des recommandations du Conseil scientifique et de la possibilité d'accéder à travers son site internet à la banque de données DynaMed Plus mise à disposition du corps médical luxembourgeois. Le résultat de cette enquête a été frustrante : en tout, 40 médecins sur 280 ont répondu. Cela représente un taux de 14% du total des médecins généralistes du pays.

LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Site internet

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.public.lu.

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données *DynaMed Plus*, vers laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les Publications et les Actualités.

En 2018, un total de 2.072 visiteurs uniques a consulté un total de 10.317 pages sur le site du Conseil scientifique.

DynaMed Plus

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données *DynaMed Plus* d'EBSCO.

DynaMed Plus est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, *DynaMed Plus* offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. *DynaMed Plus* est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En total, 564 médecins étaient abonnés à DynaMed Plus au 31.12.2018.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données *DynaMed Plus* ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD et, évidemment, sur le site internet du CS. Les recommandations les plus pertinentes sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la Santé.

Afin de se conformer à la nouvelle directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

4. DIVERS

ENVOI DES PUBLICATIONS DU CS AUX MÉDECINS

Début 2018, la Direction de la Santé a marqué son accord pour envoyer dorénavant les publications les plus pertinentes par mail aux médecins du pays.

CONFÉRENCE NATIONALE SANTÉ

Le Conseil scientifique a été présent avec un stand d'information à la 10e Conférence nationale Santé qui s'est déroulée le 9 mai 2018 à Luxembourg/Kirchberg.

TRADUCTION OFFICIELLE DU NOM « CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE DE LA SANTÉ »

Le site du CS figure désormais dans la liste des administrations et services du gouvernement. Afin de pouvoir être intégré dans les pages traduites, le CS devra retenir une traduction officielle de son nom dans les langues luxembourgeoise, allemande et anglaise. La traduction officiellement retenue séance tenante est la suivante :

L: Wëssenschaftleche Conseil am Gesondheetssecteur

D: Wissenschaftlicher Beirat im Gesundheitswesen

GB : Scientific Council for Health Care

G-I-N

Le Dr Françoise Berthet a participé en tant que représentant du Conseil scientifique à la conférence annuelle du Guidelines International Network à Manchester qui s'est tenue du 12 au 14 septembre 2018.

SORTIE AU RESTAURANT

Dans un but de souder l'esprit d'équipe, les membres du Conseil scientifique se sont retrouvés pour une soirée sociale au restaurant le 21 février 2018.

5. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2018

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Organe	Nombre	Organe	Nombre
CS plénière	5	GT Labo	0
GT Diabète	7	GT Imagerie médicale	0
GT Antibio hosp	4	GT Neurologie	0
GT Onco	2	GT Risques vasculaires	0
GT Antibio	0		

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Organe	% présence	Organe	% présence
CS plénière	78%	GT Labo	pas de réunion
GT Diabète	70%	GT Imagerie médicale	pas de réunion
GT Antibio hosp	66%	GT Neurologie	pas de réunion
GT Onco	44%	GT Risques vasculaires	pas de réunion
GT Antibio	pas de réunion		

CONCLUSION

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. L'ordre du jour était à chaque fois bien rempli et les travaux ont évolué de manière positive.

En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le GT Diabète et le GT Antibiothérapie hospitalière se sont réunis régulièrement en 2018. En total, uniquement 3 groupes se sont réunis au cours de cette année.

Beaucoup de travail est effectué hors réunion et les membres s'échangent via mail. En ce qui concerne le GT Oncologie, la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'Institut National Cancer.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion.

Pour ce qui est des points d'attention fixés pour 2018, une évolution positive est à constater :

- Les budgets demandés auprès des Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale par lettres du 1er mars 2018 et 25 avril 2018 pour augmenter la visibilité des travaux du Conseil scientifique ont été acceptés. Il s'agit des montants suivants :
  - 10.000 € pour procéder à une campagne de sensibilisation structurée et professionnelle autour des guidelines publiées éventuellement à l'aide d'une agence en communication et
  - 10.000 € pour réaliser, avec l'aide d'une personne spécialisée en communication, une sélection de versions « grand public » de nos recommandations, qui seront publiées en ligne et éventuellement sous forme de brochures à distribuer dans les centres médicaux spécifiques.

  A noter que les budgets sont accordés pour l'exercice 2019.

- Quant à la diffusion et les propositions d'évaluation de suivi des recommandations, il est entendu que ces sujets seront rediscutés lorsqu'il sera question, en 2019, des investissements à faire dans le cadre du budget accordé.

- Fin août 2018, plusieurs groupes de travail ont été invités à mettre à jour les recommandations publiées il y a 5 ans ou plus :
  - GT Antibiothérapie (8 recommandations à mettre à jour) : une date pour discuter des mises à jour a été trouvée pour début 2019

- GT Imagerie médicale (4 recommandations à mettre à jour) : les membres du GT ont été unanimes pour dire que les lignes de conduite ont été revues et sont considérées toujours d'actualité.
- GT Laboratoire (11 recommandations à mettre à jour) : les membres du Conseil scientifique ont décidé de réorganiser ce groupe de travail. En attendant, l'experte méthodologique du CS, le Dr Isabelle Rolland, a été chargée de faire un état des lieux des lignes de conduite à mettre à jour.
- GT Obésité (1 recommandation à mettre à jour) : il a été proposé d'attendre la mise en place du réseau de compétence « Diabète et obésité morbide », prévu par le nouveau plan hospitalier, avant de procéder à une mise à jour du texte de la recommandation publiée en 2013.
- GT Oncologie (2 recommandations à mettre à jour) : pas de nouvelles au 31 décembre 2018.
- GT Risques vasculaires (3 recommandations à mettre à jour) : pas de nouvelles au 31 décembre 2018.

6. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2019

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2019 sur les sujets suivants :

GT Antibiothérapie ambulatoire
Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du Conseil scientifique en matière d'antibiothérapie
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

GT Antibiothérapie hospitalière

Responsable : M. Yves Bruch

- Travailler sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier

GT Diabète
Responsable : Dr Françoise BERTHET

- La prise en charge du diabète de type 2 au Luxembourg

GT Imagerie médicale
Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

GT Labo
Responsable : Dr Martine DEBACKER

- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

GT Neurologie
Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Réorganisation du GT

GT Neurologie / AVC
Responsable : Dr Dirk DROSTE

- Mise à jour de la recommandation sur la prise en charge de l'AVC

GT Oncologie
Responsable : Dr Guy BERCHEM

- Aviser, d'un point de vue scientifique, toute proposition de recommandation élaborée par d'autres sociétés et visant à améliorer les soins cancérologiques au Luxembourg

GT Risques vasculaires
Responsable : Dr René METZ

- Revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus
- Nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: http://www.escardio.org/Pages/index.aspx

7. PERSPECTIVES

Points forts du Conseil scientifique

- Les recommandations émises par le Conseil scientifique sont le résultat d'un travail consensuel des divers acteurs impliqués, dans l'intérêt du corps médical et des patients pris en charge par le système de soin luxembourgeois.
- Les acquis de la science en matière de bonnes pratiques médicales sont adaptés pour prendre en compte la particularité de l'offre de soins luxembourgeoise :
  - la diversité d'origine des formations des médecins et
  - la très large couverture par les assurances sociales offrant un accès à la prise en charge à quasiment tous les traitements avec un effet reconnu par la communauté scientifique.
- Site internet qui contribue à une bonne présentation de nos travaux
- Implication des patients

Points d'attention pour 2019

- Visibilité des travaux du Conseil scientifique
- Diffusion et proposition d'évaluation de suivi des recommandations
- Mises à jour des recommandations publiées depuis plus de 5 ans